



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2012

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 9 octobre 2012 à 19 h 02 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. GILLES SAURIOL, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. PATRICK THIFAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, M. DAVID MCKINLEY formant quorum sous la présidence de la mairesse madame MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

**RÉSOLUTION 2012-10-543
RÈGLEMENT RV-1419-2 – ADOPTION**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'adopter le Règlement RV-1419-2 modifiant le Règlement RV-1419 décrétant la construction d'aqueduc, d'égouts, de fondation et de pavage de rue sur l'avenue des Grandes Tourelles, tronçon V, et son financement par emprunt par le remplacement du plan de taxation.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2012-10-544
SOUMISSIONS – INSPECTION TÉLÉVISÉE DU RÉSEAU D'ÉGOUTS
SANITAIRE ET PLUVIAL SUR DIVERSES RUES – CONTRAT 2012-1283
– RÈGLEMENT RV-1438**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux d'inspection télévisée du réseau d'égouts sanitaire et pluvial sur diverses rues, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Les canalisations Karic 2988, montée St-François Laval (Québec) H7E 4P2	248 160,95 \$
S.S.E. Environnement Inc. 540, place Forand Laval (Québec) H7P 5L9	261 749,25 \$
National Vacuum Services égout-aqueduc 2425, rue Michelin Laval (Québec) H7L 5B9	271 223,85 \$

Nordikeau Inc. 603, boul. Base-de-Roc Joliette (Québec) J6E 5P3	337 089,45 \$
---	---------------

ATTENDU que la plus basse soumission conforme excède de façon très importante les estimations préparées par le Service du génie de la Ville pour ce contrat, ce qui en principe devrait motiver le rejet des soumissions par le conseil municipal;

ATTENDU que les travaux d'inspection constituent l'étape préliminaire à la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection inscrits à la programmation des travaux pour l'année 2013 soumise dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ), visant à accorder une aide financière aux municipalités pour les travaux d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale;

ATTENDU que le Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale (ci-après « le Guide ») pour le TECQ réalisé par la Direction générale des Infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) prévoit explicitement que les règles d'adjudication de contrats applicables à la municipalité doivent avoir été respectées à toutes les étapes de l'élaboration et de l'exécution du projet;

ATTENDU que le Guide prévoit également que les dépenses liées au projet doivent avoir été engagées et payées avant la fin du programme, soit au 31 décembre 2013;

ATTENDU que la réalisation du projet nécessite une série de procédures pour l'attribution des mandats professionnels, l'adjudication du contrat pour l'exécution des ouvrages, de l'adoption et de l'approbation du règlement municipal autorisant les travaux et pourvoyant à leur financement, faisant en sorte que la Ville ne peut se permettre aucun retard ou report d'une étape pour pouvoir respecter l'échéancier fixé par le gouvernement pour le versement de l'aide financière, soit le 31 décembre 2013;

ATTENDU que le report de l'adjudication du contrat pour lequel les travaux étaient initialement prévus pour l'automne est susceptible, pour les motifs énoncés aux « Attendus » ci-haut, de compromettre les travaux de réfection prévus sur diverses rues de la Ville au cours de l'été 2013 puisque leur financement est relié à l'aide financière du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ);

ATTENDU que le conseil n'a d'autre choix que celui d'accorder le contrat pour l'inspection télévisée du réseau d'égout 2012-1283, pour préserver l'intérêt de ses citoyens à l'égard du bénéfice offert par le Programme d'aide financière.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions, tel que dressé par la greffière en date du 2 octobre 2012.

D'accepter la soumission de Les canalisations Karic, au montant révisé de 248 161,29 \$, toutes taxes incluses, pour les travaux d'inspection télévisée du réseau d'égouts sanitaire et pluvial sur diverses rues.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1438.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été adressée au conseil municipal.

RÉSOLUTION 2012-10-545 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE lever la séance à 19 h 12.

Adoptée
